

AVIS DE CONCOURS

CHARGÉE DE COURS CHARGÉ DE COURS

LIEU DE TRAVAIL : SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (ÉCOLE DES MÉTIERS DU CINÉMA ET DE LA VIDÉO)

STATUT : CHARGÉ(E) DE COURS

SALAIRE : SELON LA CONVENTION

PROGRAMME : AEC L'ART DU MONTAGE

SESSION : HIVER 2026

Du 13 janvier 2026 au 24 avril 2026

SUPÉRIEURE IMMÉDIATE : JUDITH LATENDRESSE,
DIRECTRICE DE LA FORMATION CONTINUE

WILSON
RONALD-LANDRY



COURS VISÉS

589-063-RL	Le métier de monteur	45 heures
------------	----------------------	-----------

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) est en mesure d'analyser la fonction de travail du monteur de films et de vidéos.

589-083-RL	Langage et procédés	45 heures
------------	---------------------	-----------

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure d'utiliser le langage et les procédés de montage.

N.B. Formation offerte de jour, en présence. L'horaire des cours est fixé par le Service de la formation continue.

****** Le démarrage du programme est conditionnel à l'atteinte du nombre minimal de candidats inscrits.

NATURE DE L'EMPLOI

Le rôle de la personne chargée de cours consiste à prendre en charge toutes les tâches inhérentes à l'enseignement : la préparation et la prestation des cours, l'évaluation, l'encadrement et le soutien aux étudiantes et étudiants, la participation aux rencontres d'équipe et la collaboration avec les conseillers ou conseillères pédagogiques, etc.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Expérience pertinente dans le domaine;
- Diplôme en pédagogie ou expérience en enseignement est un atout.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le **vendredi 3 octobre 2025 à 12 h** à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac, Rivière-du-Loup Québec G5R 1R1
Télécopieur : (418) 862-4959
Courriel : nathalie.gamache@cegeprdl.ca

Le Collège se réserve le droit de soumettre les personnes à des tests sur la maîtrise de la langue française parlée et écrite ainsi que sur la capacité de rédaction.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

***À noter que seules les personnes retenues seront contactées.*